ministère
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

B A F A

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR IN ACCUEILS COLLECTIFS Œ MINEURS

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE LA JEUNESSE,

VU le décret n° 87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

VU l'arrêté du 22 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs;

VU la délibération du jury en date du : Vendredi 20 juin 2008

DÉLIVRE

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en acceuils collectifs de mineurs

À



M : CREIGNOU Bano

Né(e) le 24/04/1991

à : Sofia

BREVET N° : BA 023-06-10843

QUALIFICATION OBTENUE: Handicap et publics en difficulté

Fait le : 20 juin 2008

à : Vesoul

Le directeur départemental

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

tardieu